SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 8 MARS 2022

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	07

****

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 01 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le 01 mars à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 22 février 2022, s'est réuni dans la salle des rencontres de Zutkerque sous la Présidence de Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres présents : 07

Membres votants : 07

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA)

Absents/excusés : Franck DELABASSERUE (CCPO), Pascal WACQUET (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO)

Suppléants présents : Jacques LOUCHEZ (CCRA), Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA)

Suppléants excusés : Daniel ROBE (CCRA), Bruno DEMILLY (CCPO), Sébastien LECAILLE (CCPL)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jacques-André DELACRE

04/2022 ETUDE DE CONCEPTION ET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE D'UN OUVRAGE (ROE 75906) SUR LA RIVIERE D'HERBINGHEN A LICQUES – SIGNATURE DES CONVENTIONS – CONSULTATION DES ENTREPRISES– DEPOT DES DEMANDES DE FINANCEMENT

À la suite de la concertation réalisée dans le cadre de l'étude d'opportunité de rétablissement de la continuité écologique des rivières de Licques, un propriétaire volontaire a exprimé le souhait d'étudier la possibilité d'aménager ses pâtures ainsi que son ouvrage (ROE 75906) qui est situé sur la rivière d'Herbinghen à Licques, pour rétablir la continuité écologique et aboutir à un projet de reméandrage.

Ce projet s'inscrit complètement dans les missions du Symvahem et dans les enjeux sur le territoire.

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide (à l'unanimité) d'autoriser le Président à :

- signer les conventions avec les propriétaires et exploitants qui pourraient être concernés par l'étude,
- lancer la consultation des entreprises pour les études de conception et la maîtrise d'œuvre sous la forme d'une consultation de (<25 000 € HT) et de signer toutes les pièces s'y rattachant,
- solliciter l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour le financement (70%) de cette étude et signer tout document relatif à la demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président.
Thierry ROUZÉ

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le - 7 MARS 2022
Le Président,

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 8 MARS 2022

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 8 MARS 2022

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	07

****

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 01 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le 01 mars à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 22 février 2022, s'est réuni dans la salle des rencontres de Zutkerque sous la Présidence de Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres présents : 07

Membres votants : 07

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA)

Absents/excusés : Franck DELABASSERUE (CCPO), Pascal WACQUET (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO)

Suppléants présents : Jacques LOUCHEZ (CCRA), Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA)

Suppléants excusés : Daniel ROBE (CCRA), Bruno DEMILLY (CCPO), Sébastien LECAILLE (CCPL)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jacques-André DELACRE

03 / 2022 ETUDE D'AVANT PROJET COMPLEMENTAIRE POUR L'OUVRAGE DE LA SCIERIE (ROE 15994) A LICQUES – SIGNATURE D'UN AVENANT – DEPOT DES DEMANDES DE FINANCEMENT

Dans la poursuite des travaux de restauration de la continuité écologique de la Hem sur le tronçon de Polincove à Clerques, du Loquin et de l'Alquines, plusieurs ouvrages font actuellement l'objet d'une étude sur la rivière du Sanghen.

L'ouvrage de la scierie à Licques a ainsi fait l'objet d'une étude au stage avant-projet.

Lors du comité de pilotage du 27 janvier 2022, il a été décidé de refaire une étude avant-projet afin d'étudier de nouvelles solutions d'aménagement.

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide à l'unanimité (9 voix pour 0 contre) d'autoriser le Président à :

- signer un avenant au marché avec le bureau d'études AQUATEC pour cette nouvelle prestation estimée à 8400 euros TTC,
- solliciter l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour le financement (70%) de cette étude et signer tout document relatif à la demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président.
Thierry ROUZÉ

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le - 7 MARS 2022
Le Président,

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 8 MARS 2022

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 8 MARS 2022

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	07

****

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 01 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le 01 mars à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 22 février 2022, s'est réuni dans la salle des rencontres de Zutkerque sous la Présidence de Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres présents : 07

Membres votants : 07

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA)

Absents/excusés : Franck DELABASSERUE (CCPO), Pascal WACQUET (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO)

Suppléants présents : Jacques LOUCHEZ (CCRA), Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA)

Suppléants excusés : Daniel ROBE (CCRA), Bruno DEMILLY (CCPO), Sébastien LECAILLE (CCPL)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jacques-André DELACRE

02/2022 ETUDES GEOTECHNIQUES POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES OUVRAGES DU MOULIN DE CANCHY, DE COURTEBOURNE ET DE LA SCIERIE A LICQUES (ROE 15992, ROE 1599, ROE 15994) – AJOUT DE L'OUVRAGE DU MOULIN DU CHATEAU A LICQUES (ROE 15998) – AUGMENTATION DU MONTANT PLAFOND DU MARCHE

Une première délibération a été prise en décembre 2021 pour lancer la consultation des études géotechniques sur trois ouvrages à Licques pour un montant inférieur à 25 000 € HT.

Cependant à la suite du comité de pilotage du 27 janvier 2022, il s'avère nécessaire de rajouter dans la consultation l'étude géotechnique au niveau de l'ouvrage du Château à

Licques et de prévoir des analyses de sol supplémentaires dans le cahier des charges initial. Ces modifications nécessitent notamment l'augmentation du montant plafond du marché.

Pour mémoire, ces études géotechniques sont nécessaires afin d'affiner les projets d'aménagement et de choisir les solutions techniques les plus adaptées.

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide à l'unanimité (7 voix pour 0 contre) d'autoriser le Président à :

- lancer la consultation des entreprises pour les études géotechniques des quatre ouvrages sous la forme d'une procédure adaptée (<70 000 € HT) et de signer toutes les pièces s'y rattachant,
- signer le marché présentant l'offre économiquement la plus avantageuse et de signer toutes les pièces s'y rattachant,
- solliciter l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour le financement (70%) de ces études et signer tout document relatif à la demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président.
Thierry ROUZÉ

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le - 7 MARS 2022
Le Président,

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 8 MARS 2022

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 8 MARS 2022

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	07

****

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 01 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le 01 mars à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 22 février 2022, s'est réuni dans la salle des rencontres de Zutkerque sous la Présidence de Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres présents : 07

Membres votants : 07

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA)

Absents/excusés : Franck DELABASSERUE (CCPO), Pascal WACQUET (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO)

Suppléants présents : Jacques LOUCHEZ (CCRA), Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA)

Suppléants excusés : Daniel ROBE (CCRA), Bruno DEMILLY (CCPO), Sébastien LECAILLE (CCPL)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jacques-André DELACRE

01-2022 / RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) est une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire prévue par l'article L 2312-1 du CGCT, il permet d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité et de discuter des choix budgétaires avant le vote du budget primitif.

Pour rappel, le rapport d'orientation budgétaire fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel.

Il est demandé conseil syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité, (7 voix pour 0 contre) de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021 sur la base du rapport joint en annexe.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le - 7 MARS 2022
Le Président,

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président.
Thierry ROUZÉ

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 8 MARS 2022

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 8 MARS 2022

SYMVAHEM

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

PREAMBULE

Le cadre juridique

Le rapport d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus en initiant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif de l'exercice à venir.

Les objectifs du débat sont :

- Présenter le contexte dans lequel la collectivité va évoluer au cours de l'exercice
- Informer sur la situation financière et organisationnelle
- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité

Les dispositions réglementaires :

Le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Le ROB doit par principe se tenir lors d'une séance préalable à la séance de vote du budget.

Le rapport doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion.

La tenue du ROB est actée par une délibération et son contenu est retracé dans un compte-rendu de séance.

Le contenu du rapport d'orientations budgétaires

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement)
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives à venir.

Le contexte international

D'un point de vue local comme national, l'environnement financier des collectivités reste fortement perturbé par la crise sanitaire COVID-19 et des réformes autour de la fiscalité.

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au 1er trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaines logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale. D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9% en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022.

Le contexte national

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du 2ème trimestre 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé de 5 % au 3ème trimestre 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance (contribution à hauteur de 2,6 %). L'investissement est resté stable au 3ème trimestre en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction. Néanmoins, face à la menace de la 5ème vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril.

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (après 9,1 % en 2020) et baisser à 4,8 % en 2022. Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques. Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux

risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée : une inflation durablement plus élevée qu'attendu et un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

Le contexte local

La compétence GEMAPI est exercée par les établissements publics de coopération intercommunal membres du syndicat (communautés de communes ou communauté d'agglomération) qui la délèguent au SYMVAHEM.

Pour clarifier le positionnement du syndicat vis-à-vis de ses membres, par arrêté préfectoral du 23 septembre 2020, à la suite de la révision de ses statuts et d'une sollicitation officielle, le SYMVAHEM est devenu un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE). Fort de ce nouveau statut, le syndicat doit disposer des ressources financières suffisantes pour assumer les missions qui lui sont confiées au titre de la compétence GEMAPI.

Rappelons que cette compétence s'accompagne de l'instauration et de la perception, par les intercommunalités, d'une taxe dédiée dont le produit varie selon le potentiel budgétaire de chaque établissement. Cette taxe GEMAPI permet de financer les participations financières versées au SYMVAHEM.

En 2020, le produit de la taxe GEMAPI voté par les EPCI membres du syndicat est indiqué ci-dessous :

- CCRA : 460 000 euros de produit GEMAPI (dont 18,75% pour le syndicat)
- CCPL : 240 000 euros (22,61%)
- CCPO : 290 000 euros (14,64 %)
- CAPSO : 2 500 000 euros (1,87%)

Il est à noter que la suppression progressive de la taxe d'habitation fait peser le poids de la taxe GEMAPI sur les autres types de fiscalité : taxe foncière et cotisation foncière des entreprises.

Par ailleurs, le contexte budgétaire du syndicat est fortement marqué par la réduction de la capacité de l'agence de l'eau Artois Picardie à accompagner financièrement ses projets. L'agence de l'eau est un partenaire historique du syndicat pour contribuer, depuis sa création, à la réalisation des actions. Néanmoins, dans le cadre du 11ème programme d'intervention en vigueur, il s'avère que les taux de financement sont moins favorables.

SITUATION FINANCIERE ET ORGANISATIONNELLE

Les résultats de l'année 2021

Les résultats définitifs ne sont pas connus à ce jour. Cependant, les résultats provisoires sont les suivants :

- Section de fonctionnement – résultat prévisionnel : excédent de **184 508.30 euros**
  - Dépenses réalisées en 2021 : 245 189.08 euros
  - Recettes réalisées en 2021 : 245 620.67 euros (auxquels il faut rajouter les résultats reportés N-1 d'un montant de 184 076.71 euros)
- Section d'investissement – résultat prévisionnel : excédent de **254 607.40** euros
  - Dépenses : 58 022.85 euros
  - Recettes : 19 933.57 euros (auxquels il faut rajouter les résultats reportés N-1 d'un montant de 292 696.68 euros)

Le résultat provisoire global de clôture est donc de **184 508.30 euros** d'excédent de fonctionnement et **254 607.40 euros** d'excédent en investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **245 189,08 euros.**

Elles comprennent les charges courantes (bureautique, assurances, salaires et indemnités, communication…) et les charges liées à l'activité du syndicat (en particulier les dépenses d'entretien et de restauration de la Hem et des aménagements hydraulique douce et les actions menées dans le cadre de l'agroécologie).

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les charges de personnel (salaires, cotisation, assurance statutaire) 56 471.47 euros
- Le fonctionnement courant du syndicat (loyer, assurances, communication, remboursement organismes…) : 36 475.22 euros
- Opération d'amortissement : 19 933.57 euros
- Les indemnités des élus : 23 163.56 euros
- Les frais liés à l'emprunt (charges d'intérêt) : 2 024.88 euros
- Les dépenses relatives à l'activité du syndicat :
  - Entretien de la rivière : 36 975 euros
  - Travaux de restauration de rivière : 38 906.60 euros

- Entretien des aménagements hydraulique douce : 2 266.26 euros
- Agroécologie : 3 772.52 euros
- Etude de rétablissement de la continuité écologique sur les rivières de Licques : 25 200 euros

	2018	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement	311 556.92	304 703.67	255 981.56	245 189.08
Evolution depuis n-1	+ 10 072.45	- 6 853.25	- 48 722.11	- 10 792.48

Le fonctionnement administratif du syndicat est assuré par deux agents à temps non complet. Un coordinateur à raison de 6h / semaine (rémunéré sur la base de son régime indiciaire d'attaché principal (IM : 690 / IB : 843) et une secrétaire à raison de 16h / semaine rémunéré sur la base de son régime indiciaire (IM : 348 / IB 378). Le suivi technique des dossiers est assuré par trois agents : deux agents mis à disposition par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et un agent au sein du syndicat.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **245 620.67 euros.**

Elles sont constituées des :

- participations des intercommunalités membres
- subventions de fonctionnement versées par opération
- remboursement assurance statutaire (trop versé sur 2020)

Le montant global des participations des intercommunalités en 2021 : 229 898 euros.

EPCI	Clé de répartition	Montant 2021
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	37,53 %	**86 281 €**
Communauté de Communes Pays d'Opale	18,47 %	**42 462 €**
Communauté de Communes du Pays de Lumbres	23,61 %	**54 279 €**
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	20,39 %	**46 876 €**

Les recettes de fonctionnement des partenaires financiers en 2021 sont réparties comme suit :

- Agence de l'eau Artois Picardie : 13 466.42 euros.

- Conseil départemental : 2 092.78 euros
- Conseil régional : 0 euros
- Sofaxis (assurance statutaire) : 163.47 euros

	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	266 690.25	365 480.10	424 148.51	245 620.67
Evolution depuis n-1	- 88 923.38	+ 98 789.85	+ 58 668.41	-178 527.84

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **58 022.85 euros.**

Elles sont les suivantes :

- Remboursement de l'emprunt amortissable : 23 166.69 euros
- Etude topographiques Cabinet Lefebvre : 34 856.16 euros

	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'investissement	899 779.44	683 936.44	22 781.68	58 022.85
Evolution depuis n-1	+ 430 437.45	-215 843	- 661 154.76	+ 35 241.17

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **19 933.57 euros.**

Elles portent sur des opérations d'amortissement :

- Opération d'amortissement : 19 933.57 euros

	2018	2019	2020	2021
Recettes d'investissement	1 092 748.91	548 719.81	17 045.97	19 933.57
Evolution depuis n-1	+ 367 863.92	- 544 029.10	- 531 673.84	+ 2 887.60

Gestion de la dette

Le SYMVAHEM n'a pas eu recours à l'emprunt en 2021 et ne dispose pas de ligne de trésorerie ouverte (pas d'encours).

Un emprunt sur 10 ans d'un montant de 230 000 euros (jusque 2026) est en cours de remboursement. Cet emprunt a permis de financer l'acquisition des barrières anti-inondation et les premiers travaux du plan de gestion.

- Type de prêt : prêt amortissable
- Taux du prêt : 1.69% (TEG : 1.73%)
- Montant de l'annuité : 25 191,57 euros (date de la première échéance : 25/11/2016)

Niveau d'épargne brute / capacité d'autofinancement)

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette).

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Cette approche est particulièrement importante pour mesurer la capacité du syndicat à porter de nouveaux projets. En 2021, cette capacité était évaluée à 43300 euros, sur la base d'un solde de recettes évalué à 13300 euros (cotisations annuelles des EPCI – charges structurelles – dépenses récurrentes). Cette capacité reste faible au regard des actions à mener.

ORIENTATIONS 2022

Les orientations s'inscrivent dans les trois compétences du syndicat :

Prévention et défense contre les inondations

- Etudes, réalisation, entretien, gestion des champs d'inondation contrôlée.
- Etudes, travaux et gestion des ouvrages de lutte contre les inondations par ruissellement
- Accompagnement aux bonnes pratiques pour lutter contre les ruissellements et l'érosion

Gestion des milieux aquatiques

- Missions d'entretien et d'aménagement des cours d'eau.
- Missions de protection et de restauration des milieux

Amélioration des pratiques et de transmission des connaissances

- Communication, sensibilisation du public

Gouvernance / perspectives budgétaires

L'année 2021 restera comme une année impactée par la crise sanitaire pour mener à bien le programme d'actions. A titre d'exemple, en matière de restauration de la Hem, un montant de 106 843 euros reste à dépenser sur une enveloppe initiale de 145 750 euros TTC. Les crédits seront donc reportés sur 2022.

Le SYMVAHEM est également tributaire des délais d'instruction des dossiers de demande de subvention de la part des partenaires. A titre d'exemple, l'étude hydraulique n'a pas débuté comme prévu en 2021 en raison du délai de réponse de l'agence de l'eau, concernant le financement, délai plus long que prévu. La demande a été formulée en mai pour une réponse obtenue en novembre.

Par ailleurs, le projet lié à la réalisation de CIC (champs d'inondation contrôlée) n'a pas connu d'avancées majeures dans la mesure où il a fallu réinstaurer le dialogue avec les acteurs du projet, d'une part, et relancer les études, d'autre part.

La levée des restrictions, sur le plan sanitaire, et des freins sur certains projets, devraient permettre une relance de l'activité du syndicat à un niveau similaire d'avant crise sanitaire.

Du fait d'une activité ralentie ces deux dernières années, la trésorerie du syndicat s'est améliorée. Néanmoins, la comptabilisation d'une subvention perçue (par anticipation) de l'Agence de l'eau pour le projet de CIC doit conduire à la plus grande vigilance.

C'est pourquoi, sur la base d'un plan pluriannuel d'investissement mettant en perspective les actions à mener qui s'intensifient (compte tenu de son rôle d'EPAGE) et les recettes, il est nécessaire d'augmenter les participations financières des EPCI de 10% sur l'année 2022.

Cette hausse est justifiée par trois éléments :

- la réduction des financements de l'Agence de l'eau,
- la hausse du nombre d'aménagements à entretenir : dépenses d'entretien issus des travaux, augmentation du linéaire de cours d'eau à traiter.
- la nécessité de renforcer l'épargne brute du syndicat pour faire face aux investissements futurs.

Les recettes annuelles (participations des intercommunalités membres) seraient portées à **253 000 euros (si +10% de hausse des cotisations).**

- A déduire :
  - Les salaires et indemnités (dont actions agroécologie) : 117 000 euros
  - Les charges de structure (dont actions de communication) : 35 000 euros
  - Le remboursement de l'emprunt : 25 000 euros

- **Soit une épargne disponible avant projets récurrents : 76 000 euros p**our financer les dépenses annuelles récurrentes à savoir :
  - Le plan d'entretien de la Hem et ses affluents (montant prévisionnel annuel : 40 000 euros TTC) : la part d'autofinancement du syndicat est porté à 26 400 euros si un financement est perçu à hauteur de 30%).
  - Les travaux d'entretien et restauration des ouvrages hydraulique douce (2021/2023) sont financés à hauteur de 100% (montant prévisionnel des dépenses pour 3 ans : 68 305 euros TTC). Le SYMVAHEM sera sollicité par la suite à hauteur de 50%.
  - Le plan de restauration (montant annuel prévisionnel porté à 130 000 euros TTC à compter de 2023) : la part d'autofinancement du syndicat est de 19500 euros (soit un taux de 70% Agence de l'eau + 15% Région Hauts-de-France).
  - Les actions relevant de l'agroécologie sont portées directement par le Parc Naturel Régional dans le cadre de la convention portant sur l'animation.

- **Soit une épargne disponible estimée au maximum à 30100 euros** pour financer de nouveaux projets à hauteur de 75250 euros (hypothèse subvention à 60%).

Compte-tenu des engagements pris par le SYMVAHEM auprès de ses partenaires (ex. : agence de l'eau dans le cadre du PCE, Etat/Europe/agence de l'eau dans le cadre du PAPI), il est primordial de raisonner en pluri-annualité pour donner de la visibilité aux financeurs.

Sur la période 2022-2024, les dépenses du SYMVAHEM sont représentées ci-dessous sous forme de graphique.

Répartition des dépenses du syndicat (fonctionnement / investissement) sur la période 2022-2024.

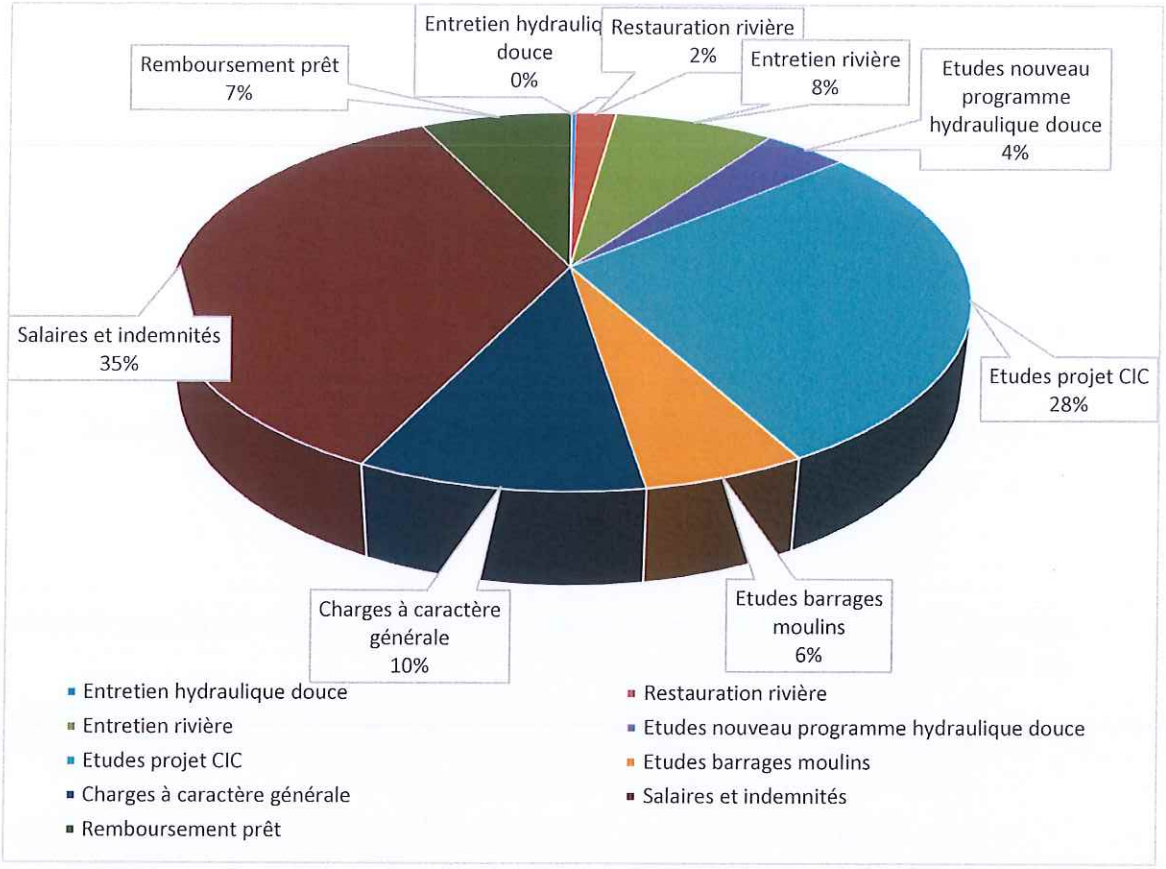

Prévention et défense contre les inondations

Rappel des enjeux

- Se prémunir contre les crues « courantes » et atténuer les effets des crues « extrêmes », comme la crue de novembre 2009 et août 2006 en retenant une partie des eaux de crue à l'amont du bassin versant jusqu'à 412 600 m^3 et ainsi protéger les habitations riveraines du cours d'eau sur tout le long de son tracé.
- Développer la culture du risque « inondation »
- Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible et lutter contre l'érosion des sols

Zones d'expansion des crues : suivi des études d'Avant-Projet (AVP)

Après transmission d'un rapport par le cabinet ISL, maître d'œuvre, une réunion de restitution devra être organisée afin que les élus du SYMVAHEM puisse prendre connaissance de l'état d'avancement du projet.

Les marchés en cours représentent un montant de 310 000 € (dont une partie sera budgétée cette année) subventionnés à 80%, par l'Agence de l'eau.

Dans ce cadre, il faudra :

- Mettre en œuvre une stratégie de gouvernance autour du projet,
- Mettre en place la concertation avec le monde agricole et les habitants concernés, en faisant appel à un médiateur,
- Réaliser l'étude d'impact agricole avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER dans le cadre d'un partenariat à formaliser avec les deux structures,
- Réaliser les études géotechniques et les études environnementales.
- Finaliser l'avant-projet (AVP) et la phase PRO.

Développer la connaissance du risque inondation

- Poursuivre l'animation du programme de communication pour développer la connaissance du risque inondation (site internet, newsletters, lettres d'informations, plaquettes explicatives, ...).

Améliorer la conscience du risque

- Réfléchir à la mise en place d'un système d'alerte locale (SMS, téléphone, mail, ...) à destination de la population potentiellement impactée par un risque. Proposition de solutions techniques.

- Appuyer la réalisation d'un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) permettant aux riverains de connaître les différents risques auxquels ils sont soumis sur le territoire de la commune mais aussi de connaître la conduite à tenir en cas d'évènements. En partenariat avec le PMCO.

- Réaliser un inventaire des sites (photos, cartes postales,) permettant d'établir précisément les hauteurs d'eau sur le bassin versant de la Hem. La mise en place des repères de crue se fera par la pose de panneaux explicatifs.

Alerte et gestion de crise

- Accompagner des communes à la réalisation et/ou à l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permettant de formaliser l'organisation de la commune en cas de crise majeure. L'organisation en cas de crise a pour objectif d'expliciter les actions de tous les élus impliqués et ainsi de réduire les conséquences de la crise et de favoriser un retour à la « normale » plus rapide.

Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

- Finaliser le recensement des barrières anti-inondations distribuées aux habitations les plus exposées au risque d'inondation (taux à ce jour : 87%).

En ce qui concerne les actions dédiées à la communication, l'enveloppe restante s'élève à 3 277 euros TTC avec une participation de l'agence de l'eau et du fonds Barnier à hauteur de 75%.

Le maintien des aménagement dits « hydraulique douce »

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des linéaires existants sur le bassin versant de la Hem :

Haies		Fascines		Total	
Nbre ouvrages	Linéaires (ml)	Nbre ouvrages	Linéaires (ml)	Nbre ouvrages	Linéaires (ml)
99	12 477	44	877	143	13 354

- Mise en œuvre d'un programme triennal 2021-2023 d'entretien et de restauration des ouvrages d'hydraulique douce (à la fois les ouvrages réalisés par le SYMVAHEM, les ouvrages de l'AFR d'Alquines, et les ouvrages nouvellement intégrés de l'AFAFAF de Licques). Le montant de ce marché à bons de commande est estimé à 32 000€ pour 2022 (subvention de 100% par l'Agence de l'eau).
- Réaliser, à l'échelle d'une partie du territoire (amont), une étude hydraulique en vue de connaître précisément l'effet des actions mises en place par le syndicat (agroécologie, hydraulique douce), les désordres liés à l'érosion et aux ruissellements encore observés, et de planifier de nouvelles actions (nouvelles plantations, animations agricoles…). Le coût de cette étude est de 57 548 euros TTC (marché signé) et de 5 000 € TTC estimé pour la DIG, étude financée à 70% par l'agence de l'eau et à 8,33 % par le conseil départemental.
- Réaliser les démarches de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour les travaux.

Le changement des pratiques culturales

- Mettre en œuvre le nouveau programme d'animation 2022-2024 auprès des agriculteurs concernant les pratiques agricoles dont les objectifs sont de lutter contre l'érosion des sols et d'améliorer la fertilité naturelle.
- En particulier : enquêtes auprès d'agriculteurs sur le bassin versant non engagés pour sensibiliser d'autres agriculteurs (15 par an) ; accompagnement du groupe d'agriculteurs engagés ; travail sur une nouvelle méthodologie d'accompagnement en partenariat ; réalisation de documents de capitalisation et de communication ; organisation d'évènements ouverts à tous les agriculteurs de la vallée.
- A compter de 2022, cette action est portée directement par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale mais toujours en partenariat avec le SYMVAHEM.

Gestion des milieux aquatiques

Rappel des enjeux

Rétablir la continuité écologique (libre circulation de l'eau, des espèces et des sédiments) des cours d'eau.

L'entretien et la restauration de la Hem et de ses affluents

- Rédiger la demande de solde du plan de gestion entretien 2019-2021. Le solde est de 26 978.40 euros.
- Mettre en œuvre le plan d'entretien sur la période 2022-2024 (prestataire retenu : l'association Campagne Services) pour 2022. L'enveloppe budgétaire est de 47 695 euros TTC pour 2022 (demande de participation financière en cours d'instruction par l'agence de l'eau : action non prioritaire jusqu'à la fin du 11ème programme).
- Rechercher d'autres financeurs pour les travaux d'entretien. Des discussions sont en cours avec le Conseil régional.
- Rédiger un porter à connaissances à la DDTM afin d'inclure les 40 km de chevelus de rivières pour la DIG et les servitudes de passage.
- Finaliser les travaux de restauration 2021 pour un montant de 106 843 euros sur une enveloppe initiale de 145 750 euros TTC. Les travaux sont financés à 86,52 % par l'Agence de l'eau Artois-Picardie et le Conseil régional. Les travaux n'ont pu être finalisés en 2021 du fait des mauvaises conditions météorologiques sur la période d'exécution et des contraintes sanitaires.
- Suivre le travail de deux stagiaires (1 convention signée avec le Symvahem et 1 convention signée avec le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale) qui auront pour mission de travailler sur la programmation des travaux d'entretien et de restauration (période 2022-2025).
- Elaborer un programme de restauration 2022-2025 et déposer les demandes de participation financière (AEAP/CR).
- Rédiger le dossier de consultation des entreprises pour l'élaboration du plan de gestion d'entretien et de restauration de la Hem et de ses affluents 2025-2035.
- Informer et conseiller les usagers et riverains de la Hem et de ses affluents.

Les études et travaux en faveur de la continuité écologique

- Suivre les études de conception (bureau d'études AQUATEC) de restauration de la continuité écologique de l'ouvrage de la scierie, des étangs, des moulins de Canchy et Courtebourne sur la commune de Licques jusqu'au dépôt des dossiers réglementaires. Le montant prévisionnel des études à réaliser en 2022 est de 24 360 euros.
- Pour donner suite au dernier COPIL de l'étude, il a été décidé d'attendre les mouvements de propriétés foncières sur le site du moulin du Château pour choisir la solution technique et lancer l'étude au stade projet avec les nouveaux propriétaires.
- Réaliser les études géotechniques sur les ouvrages précédemment cités (prestataire à recruter et demande de subvention à compléter). Le montant des études géotechniques

est estimé à 30 000 euros TTC avec une participation financière prévisionnelle de l'agence de l'eau de 70%.

- Suivre l'étude de conception d'un ouvrage sur la rivière d'Herbinghen à Licques (bureau d'études à recruter et demande de subvention à déposer). L'enveloppe prévisionnelle pour l'étude d'avant-projet pour 2022 est estimée à 10 000 euros TTC avec une participation financière prévisionnelle de l'agence de l'eau de 70%.
- Engager et suivre l'étude hydraulique sur l'impact cumulé des aménagements réalisés sur le tronçon Clerques-Polincove (bureau d'études ISL). Etude prévue initialement en 2020 et reportée en attente de l'avancement du projet de ZEC. Cette étude est programmée pour 2022 pour un montant de 15 000 euros TTC.
- Mener une réflexion sur le projet de la pisciculture d'Audenfort à Clerques pour répartir les rôles entre la commune, le SYMVAHEM et l'EPF qui devra être contacté. Il s'agit en effet de mener une étude de conception et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une passerelle et des vannes sur ce site (bureau d'études à recruter et demande de subvention à déposer). Il est précisé que le rachat est estimé à 22 000 euros TTC.
- Participer au suivi scientifique minimal de la Leulenne à Tournehem-sur-la-Hem
- Effectuer un suivi hydromorphologique des sites ayant fait l'objet d'un aménagement (14 ouvrages)

Communication, sensibilisation du public et valorisation des actions

En complément des actions de communication prévues dans le volet prévention des inondations, le Symvahem bénéficie d'un partenariat avec le PNR des Caps et Marais d'Opale sur la vallée de la Hem comprenant pour 2022 les actions suivantes :

- Mise en œuvre du projet « j'Hem la rivière » pour 2022
- Suivi de la résidence d'artiste de rivière «à la découverte de la Hem »
- Une lettre « Reflets sur la Hem »
- Une inauguration et animation sur le site d'Audenfort à Clerques
- Une visite de printemps pour les élus
- Un comité annuel de la Hem

L'enveloppe globale des actions listées est estimée à 10 730 euros TTC avec une participation de 25% du Symvahem soit 2 683 euros TTC.

En parallèle des actions de communication et de sensibilisation, le Symvahem en partenariat avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional et de l'Agence de l'eau Artois-Picardie souhaite lancer en 2022 une démarche de labellisation « site rivières sauvages » d'un tronçon de la Hem. Le Label « site rivières sauvages » a comme principal objectif d'être un outil au service des gestionnaires des milieux aquatiques d'eau courante pour améliorer la protection et la conservation des rivières qui présentent un bon fonctionnement écologique. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le site Rivières Sauvages à l'adresse : https://www.rivieres-sauvages.fr/. Le lancement de cette démarche est programmé pour 2022 et ne nécessite pas de budget cette année.